

Arrêté n°2023 – 17 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Sciences Fondamentales Santé (SFS)

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu la délibération n°26-2018 du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne relative aux modalités d'élection et de désignation des membres au conseil de l'école doctorale SFS,

Vu l'arrêté n°2023-07 relatif à l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Sciences Fondamentales Santé,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 14 mars 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED SFS.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège des doctorants

Sièges à pourvoir : 5
Inscrits : 101
Votants : 26
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages valablement exprimés : 24
Quotient électoral : 4,8

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	24	5	/	5

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
FLORENT Laëtitia	OUDAHMANE Imane
PEREIRA Rémi	DGHOUGHY Yasser
LALY Alexis	MARTINET Quentin
BINY Lara	ROUMIEUX Mathilde
AL ASSAAD Almar	

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 17 103 2023



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 17 103 2023

Mis en ligne le : 17 103 2023